

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA BOURBOULE

Enquête publique portant sur le projet de PLAN LOCAL D'URBANISME



LA BOURBOULE

Par arrêté du 29 août 2025, Monsieur le Maire de La Bourboule a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU.

Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision en date du 18 août 2025, Monsieur Jean-Christophe PEUREUX en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Claude COINTET-HAUTIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant. L'enquête se déroulera à la mairie de La Bourboule, siège de l'enquête publique, du lundi 22 septembre 2025 à 8h00 au vendredi 24 octobre 2025 à 17h00, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la commune de La Bourboule à l'adresse suivante : www.plu-labourboule.fr, sur le site de la préfecture du Puy-de-Dôme, en version papier en mairie de La Bourboule aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur un poste informatique mis à disposition à l'accueil de la mairie de La Bourboule aux jours et heures d'ouverture habituel de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie, le lundi 22 septembre 2025 de 10h00 à 12h00, le lundi 6 octobre 2025 de 9h00 à 12h00, le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 et le vendredi 24 octobre 2025 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra également adresser ses observations avant le lundi 27 octobre 2025 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête ;
- Par courrier postal à M. Jean-Christophe PEUREUX, le Commissaire Enquêteur, Enquête publique relative au PLU de La Bourboule, Mairie de La Bourboule - 15 place de la République - 63150 La Bourboule ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante enquetepubliqueplu@labourboule.fr

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le Commissaire Enquêteur et celles transmises par voie postale, seront consultables à la mairie de La Bourboule, siège de l'enquête publique. Les observations et propositions reçues par voie électronique seront également consultables à la mairie de La Bourboule, siège de l'enquête publique.

Cet avis est affiché à la mairie et peut être consulté à l'adresse suivante : www.plu-labourboule.fr

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU de La Bourboule, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête publique, et suivant l'avis du Commissaire Enquêteur.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la mairie de La Bourboule, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet de La Bourboule à l'adresse suivante : www.plu-labourboule.fr